

# LE PEUPLE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Au bourg dominaient les membres des professions libérales et d'importants commerçants. Les premiers comportaient toujours 2 ou 3 notaires, plusieurs avocats, huissiers, greffiers et employés subalternes, dépendant des juridictions du Châtel et de Carman et parfois aussi des juridictions extérieures. Leur sort était en général favorable et celui des gros commerçants était fort enviable. Les marchés du mercredi en effet amenaient dans notre Bourg une foule considérable de tous les environs, de Guissény à Bourg-Blanc, de Coat-Méal à Saint-Pabu. Le mercredi avant les Gras était surnommé « merc'her an tri mil bissac'h », le mercredi aux 3.000 besaces, parce qu'on y voyait une foule de gens venus aux provisions pour le « mouillargez »-Lannilis avait de riches négociants. En 1768 par exemple le gros épicier-mercier René Jestin avait en magasin pour 3.918 livres de marchandises et 25 fermiers lui payaient tribut. Son concurrent, Jean Le Jeûne, qui était aussi marchand de charbon, avait un actif trois fois plus élevé. D'autres avaient des situations enviées comme le charcutier Jean L'Hostis et les hôteliers de la Tête Noire (François Le Lae, frère du poète) et des Trois Rois. Ce dernier hôtel était à l'emplacement actuel de la charcuterie Pronost et celui de la Tête Noire dans la grande maison située dans le renforcement de la rue de la Fontaine.

Si les commerçants et membres des professions libérales jouissaient en général d'une bonne aisance, si les cultivateurs réussissaient à vivre, parfois largement, parfois chichement, dans leurs exploitations, par contre le nombre des pauvres et des mendiants restait considérable. En 1774, une enquête sur la mendicité fut ordonnée dans toutes les paroisses du Léon par Mgr de la Marche, dernier évêque de St-Pol. Nous avons pu lire la réponse de M. Le Duc, recteur de Lannilis. Celui-ci rapporte que notre paroisse comptait à cette époque 90 familles de mendiants, formant une classe d'environ 300 personnes, le septième de la population. Peu d'habitants pouvaient leur venir en aide puisque la plupart des gros propriétaires n'habitaient pas notre paroisse. On pouvait diviser les mendiants en 3 catégories. La première, la plus nombreuse, était composée des journaliers, qui ne trouvaient pas toujours à s'employer, ainsi que des tailleurs et autres gens de métier, qui ne gagnaient d'ordinaire que cinq ou six sous par jour, ce qui les mettait dans l'impossibilité de nourrir une famille souvent nombreuse. Puis venaient une cinquantaine de personnes, vieillards ou infirmes, incapables de travailler. Enfin une centaine d'enfants dont les uns étaient trop jeunes pour travailler et les autres forcés par leurs parents de chercher du pain pour eux et pour ceux de leurs frères qui ne pouvaient encore se le procurer. Toutes ces familles pauvres étaient simples locataires, sans aucune terre à cultiver et l'abbé Le Duc notait qu'il n'y avait pas dans la paroisse de terre vague susceptible de défrichement.

Face à ces misères, le Corps Politique disposait d'une rente de 290 livres qui allait être portée vers 1780 à 498 livres. Cette rente, dont le capital était placé sur les aides et gabelles, avait été fondée par Mlle de Coatzunval, dame de Kéringar, et acceptée par le Corps Politique de Lannilis suivant délibération du 21 Décembre 1743. Elle comportait l'obligation de la création d'un Hôpital pour les pauvres qui, en fait, ne verra le jour que cent ans plus tard sous la forme d'un Hospice. Dans sa réponse à l'Evêque, l'abbé Le Duc, recteur de Lannilis, préconisait certaines réformes pour pallier cette plaie du paupérisme, réformes sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

Telle était sous l'Ancien Régime, vue sur un plan général, la situation sociale et économique de Lannilis. Si elle n'était pas très brillante, par contre le point de vue religieux était meilleur et nous allons le mois prochain essayer de déterminer la pratique et les sentiments religieux de nos ancêtres aux XVII et XVIIIe siècles-

Yves NICOLAS, juin 1958